



## Pour la dignité des oubliés de tous...

©Anne-Marie Grobet



«Toute personne soumise à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement doit être traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine»

*Premier principe pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 9 décembre 1988.*

## La Fondation DiDé

Créée en 1992 par quelques anciens délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), DiDé est devenue une fondation de droit suisse en 2001.

L'action de la Fondation DiDé s'exerce en faveur de ceux dont la dignité humaine est la plus menacée:

les personnes privées de liberté.

Toute personne privée de liberté a droit au respect de sa dignité, quelles que soient:

- la cause de la privation de liberté
- la forme de détention
- l'autorité détentricice.

La Fondation DiDé s'engage en partenariat dans des projets concrets de proximité afin que les personnes privées de liberté recouvrent leur dignité et acquièrent une chance de réintégration sociale.



©Anne-Marie Grobet

## Pourquoi intervenir

La plupart des détenus dans les prisons des pays les plus pauvres attendent leur jugement, souvent durant des années.

Certains Etats enferment des personnes dont ils ne savent que faire: orphelins, enfants des rues, femmes vulnérables, détenus âgés, malades mentaux, malades du sida, vagabonds qui se retrouvent derrière les barreaux d'une prison, coupés de leur famille et de leurs proches. Oubliés...

La prison est un lieu de détresse, de corruption et de violence. Le manque de nourriture et d'eau, l'absence d'hygiène et de soins médicaux, une promiscuité de tous les instants fragilisent avant tout les plus faibles.

Trop souvent des enfants, des jeunes garçons et filles sont en prison incarcérés avec des adultes et soumis à des traitements dégradants. La violence et/ou la soumission aux abus des adultes deviennent la condition de leur survie.

Nombreux sont les établissements carcéraux qui n'ont pas de quartiers strictement réservés aux femmes, certaines avec leurs enfants en bas âge. Elles sont, elles aussi, victimes d'abus et de violences.

Les malades, les malades mentaux manquent cruellement de soins.



© Christophe Favre

## Les engagements de DiDé

La Fondation DiDé a un droit d'initiative reconnu et est amenée à concevoir des projets de développement, dans les prisons, en réponse à des situations humanitaires graves et durables.

Le vocation de DiDé n'est pas d'imposer des projets, mais d'engager un dialogue et des partenariats avec les autorités gouvernementales et des ONGs locales et de soutenir des initiatives visant en priorité les enfants, les femmes et les détenus plus vulnérables.

Elle met à disposition de ses partenaires et des responsables locaux son expertise de la problématique carcérale en les aidant à élaborer leurs projets et budgets.

Avec ses partenaires, DiDé met en place des projets qui ont pour but:

- de protéger et restaurer la dignité et la santé des détenus en séparant en priorité les enfants des adultes et les femmes des hommes
- de favoriser la réinsertion des détenus dans la société, dont ils sont partie intégrante, par des programmes éducatifs, de formation professionnelle, de santé mentale et des activités génératrices de revenus.

DiDé s'efforce, là où le contexte le permet, de favoriser des alternatives à la détention des enfants en rupture avec la loi par un dialogue politique soutenu avec les autorités gouvernementales.

La responsabilité de DiDé est triple:

- concevoir et conduire des projets sur le terrain, en accord avec les ministères de tutelle
- participer à l'élaboration des projets initiés par les partenaires de terrain
- donner aux bailleurs de fonds des garanties sur la viabilité et la pérennité des projets présentés, la fiabilité des différents intervenants et la bonne utilisation des financements qui lui sont confiés.

## Critères de sélection des projets

Pour être accepté par la Fondation DiDé, un projet doit répondre notamment aux critères non exhaustifs suivants:

- contribuer au respect de la dignité de personnes privées de liberté les plus vulnérables
- contribuer à leur réinsertion sociale
- proposer des solutions simples et pertinentes à une situation de détresse
- être le fruit d'une initiative locale présentée par une structure (ONG, autorité, etc...) fiable
- bénéficier d'une participation financière des partenaires grâce à des apports locaux (main-d'oeuvre, personnel détaché, appui technique, bâtiment, terrain, matériaux, etc...)
- inclure des mesures assurant la pérennité du projet et de sa destination finale au-delà de l'intervention de DiDé
- être approuvé par les autorités locales responsables qui garantissent à DiDé et à ses représentants le libre accès au lieu de détention et à tous les détenus.



## Financement et suivi des projets

Aucun projet ne débute sans que la couverture financière totale soit assurée. Les fonds sont mis à disposition par tranches successives. La première tranche doit permettre le démarrage du projet; les tranches suivantes sont versées après acceptation des rapports narratifs et financiers justifiant l'utilisation des fonds déjà versés.

Au terme de la réalisation, il est procédé à une expertise finale. Les fonds non utilisés sont restitués aux bailleurs ou investis dans de nouveaux projets, selon leur souhait.



© Christophe Favre

## Structures de la Fondation

Le Conseil de Fondation est actuellement composé de 4 membres, parmi lesquels un Président et un Trésorier. Le Conseil est garant du respect des statuts, des principes d'action de la Fondation et d'une gestion financière saine et transparente. Ses membres sont impliqués activement dans les engagements de la Fondation.

La Fondation DiDé dispose d'un Secrétariat composé de trois personnes:

- une Secrétaire générale à plein temps, chargée d'initier et de conduire la programmation de DiDé en s'inscrivant dans la stratégie décidée par le Conseil de Fondation et de coordonner l'ensemble des activités de DiDé.
- une administratrice à 60%
- un comptable à 30%

Les comptes annuels sont soumis à un organe de révision, Revidor Société fiduciaire S.A. à Genève, avant d'être remis à l'Autorité fédérale de Surveillance des Fondations à Berne.



© Christophe Favre

## La Fondation DiDé a besoin de votre soutien

La Fondation DiDé peut s'engager auprès de ses partenaires uniquement grâce aux financements de ses bailleurs de fonds et aux contributions volontaires de ses donateurs. La rigueur appliquée dans la gestion des dossiers et le suivi des projets lui vaut leur fidélité depuis sa création en 1992.

Reconnue d'utilité publique par le Conseil d'Etat du Canton de Genève, la Fondation DiDé est placée sous la surveillance de la Confédération (DFI). Tout don à la Fondation peut être déduit des revenus déclarés à l'Administration fiscale.



«Leur dignité sera la mienne, elle sera aussi la vôtre»

Sergio Vieira de Meilo

### Contact

Fondation DiDé

Marie-France Renfer

Secrétaire générale

34 rue de Saint-Jean

1203 Genève

Tél.: +41 (0)22 800 39 09

Fax : +41 (0)22 800 39 08

Email: [dignite.en.detention@dide.ch](mailto:dignite.en.detention@dide.ch)

[www.dide.ch](http://www.dide.ch)

### Coordonnées bancaires

UBS S.A.

Case postale

1211 Genève 2

en faveur de:

Clearing 240

IBAN: CH49 0024 0240 2034 0800 W

Compte postal

CCP: 12-15795-7